

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

MASTER mention STAPS : ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE (APA-S)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification

Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 7

Code NSF

331 Santé

332 Travail social

333 Enseignement formation

410 Développement personnel, capacités individuelles et sociales (spécialité comprenant plusieurs capacités)

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire du master mention STAPS : Activité physique adaptée et santé (APA-S) a vocation à assurer des fonctions de responsable stratégique et opérationnel au sein de structures publiques ou privées accueillant des publics à besoins spécifiques. Il exerce des missions d'expertise, de coordination, de pilotage et de développement visant l'optimisation de la prise en charge par l'activité physique adaptée.

S'appuyant sur une expertise professionnelle et scientifique pluridisciplinaire, les activités du titulaire s'articulent autour des activités suivantes :

- Usages avancés et spécialisés des outils numériques
- Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
- Appui à la transformation en contexte professionnel
- Conception et amélioration des évaluations des ressources et compétences des publics en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques
- Évaluation et analyse à moyen terme de programmes et de dispositifs mobilisés au regard des bénéfices pour les publics concernés.

- Conception, planification et coordination des projets d'intervention en APA-S
- Encadrement et formation au service du projet d'APA
- Adaptation et intégration de son action d'enseignant en APA-S et de ses projets au cadre professionnel d'exercice et au contexte sociétal et institutionnel

Compétences ou capacités évaluées

Bloc 1 : 7MT-1001-Usages avancés et spécialisés des outils numériques

- 1-1. Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- 1-2. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

bloc 2 : 7MT-2001-Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

- 2-1. Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- 2-2. Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- 2-3. Résoudre des problèmes pour Développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- 2-4. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- 2-5. Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

bloc 3 : 7MT-3001-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- 3-1. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- 3-2. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

bloc 4 : 7MT-5001- Appui à la transformation en contexte professionnel

- 4-1. Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- 4-2. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- 4-3. Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

bloc 5 : Conception et amélioration des évaluations des ressources et compétences des publics en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques

- 5-1. Construire et/ou optimiser un protocole d'évaluation.
- 5-2. Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- 5-3. Interpréter les capacités et potentialités des publics en situation de handicap et à besoins particuliers pour prévoir et programmer des interventions

Bloc 6 : Evaluation et analyse à moyen terme de programmes et de dispositifs mobilisés au regard des bénéficiaires pour les publics concernés.

- 6-1. Situer et problématiser les enjeux du programme et des dispositifs.
- 6-2. Modéliser les réseaux et interactions entre dispositifs.
- 6-3. Construire, Mettre en œuvre le protocole d'évaluation et en assurer le suivi notamment grâce à la détermination et au choix d'indicateurs pertinents
- 6-4. Construire un process et faire des préconisations pour le suivi coordonné des personnes et l'accompagnement dans les parcours de soin et/ou de santé et/ou de vie

bloc 7 : Conception, planification et coordination des projets d'intervention en APA-S.

- 7-1. Construire un programme en APA de prise en charge et d'accompagnement des pratiquants sur la durée
- 7-2. Planifier l'activité physique pour retrouver ou préserver un état de santé optimal
- 7-3. Concevoir la structuration d'un réseau autour de la personne pour optimiser les interventions

bloc 8 : Encadrement et formation au service du projet d'APA-S

- 8-1. Concevoir, mettre en œuvre et adapter le programme d'APA et les séances correspondantes en anticipant les conditions favorables à l'autonomie en situation, à la sécurité et à la santé
- 8-2. Développer les compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe
- 8-3. Coordonner une petite équipe d'intervenants en APA-S dans le cadre d'une organisation ou d'une institution.
- 8-4. Encadrer et former des acteurs de l'APA-S dans une logique de montée en compétence et de formation tout au long de la vie.

bloc 9 : Adaptation et intégration de son action d'enseignant en APA-S et de ses projets au cadre professionnel d'exercice et au contexte sociétal et institutionnel

- 9-1. Intégrer un projet d'APA-S dans une politique locale et/ou nationale
- 9-2. Adapter les projets d'APA à la dynamique du contexte professionnel
- 9-3. Piloter un programme en APA au sein d'une équipe pluri professionnelle
- 9-4. Développer une démarche de prévention et de promotion de la santé
- 9-5. Gérer le budget d'une petite structure et/ou d'un service proposant des projets d'APA.

Chaque mention pourra être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilitées/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)

- Le secteur sanitaire, médico-social, médico-éducatif, gérontologie
- Le secteur social
- Le secteur associatif
- Le secteur privé (thalassothérapie ; thermalisme, tourisme, prestations de service à domicile et/ou à la personne...)
- Les collectivités territoriales, la fonction publique et les instances régionales d'éducation et de promotion de la santé.
- la recherche en STAPS.

Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;))

SANITAIRE ; MEDICO-SOCIAL ; REHABILITATION ; REINSERTION ; PREVENTION

Types d'emplois accessibles

- Cadre responsable de formations et d'organisations éducatives et sociales pour des publics à besoin spécifique
- Cadre en activités physiques et santé la fonction publique territoriale.
- Coach personnel (réadaptation, reconditionnement, réentraînement)
- Coordonnateur de programmes d'APA en milieux spécialisés
- Directeur et cadre de structure privée à objectif de réadaptation, de reconditionnement et d'intégration par l'APA
- Directeur de pôle sport-santé
- Manager dans les ARS
- Consultant auprès de centres de réadaptation et de reconditionnement
- Ingénieur en APA
- Cadre dans un service Recherche et Développement (R&D) en APA

Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;))

CHEF DE SERVICE ; COORDINATEUR EN APA ; CHEF DE PROJET ; RESPONSABLE DE RESEAU DE SANTE ; EVALUATEUR EXPERT ; ACTIPHYSICIEN EN SECTEUR HOSPITALIER, RESEAU DE SANTE ET EN MAISONS MEDICALISEES

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

G1204 - Éducation en activités sportives
K1103- Développement personnel et bien être de la personne
K1207- Intervention socioéducative
K2101- Conseil en formation
K2102- Coordination pédagogique

Réglementation d'activités

Ce master donne accès à une carte professionnelle et donc aux métiers à exercice réglementé en référence au Code du sport (en cours).

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience Date de mise en place :2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministères ou de branches professionnelles peuvent être visés.	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hoc de leurs sites web (à faire : AA + GR)